

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
**Délibération n°DC2019/116**

Nombres de membres :

En exercice : 124

Présents : 68

Votants : 71

**POUR : 71(100%)**

**CONTRE : 00**

**ABSTENTION : 00**

Le dix-neuf décembre deux mille dix-neuf, le Conseil Communautaire, s'est réuni à Vouziers sous la présidence de M. Francis SIGNORET.

Date de la convocation : 11/12/2019

Mme Agnès MERCIER est élue secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mesdames BAUDART Martine, COURAULT Josette, FOURCART Marie Hélène, GERARD Brigitte, LESUEUR Patricia, MERCIER Agnès, PAYEN Françoise, PIEROT Chantal, RAULIN Suzanne, ROGER Magali, THOMAS Andrée et Messieurs ADAM Claude, ADIN Michel, AUDEGOND Mickael, BEBIN Patrick, BESANCON Tony, BOIZET Guy, BOUILLON Daniel, BOUILLON Jacques, BOUILLON Mathieu, BOXEBELD Pascal, BROUILLON Patrick, BROYER Jean, CANNAUX Francis, CARPENTIER Dominique, CARRE Joel, CARTELET Michel, COLSON Dominique, DANNEAUX Dominique, DEBOURCES Claude, DEGLAIRE Gérard, DEMISSY Pierre, DUGARD Yann, ETIENNE Philippe, FERON Patrice, FLEURY Vincent, GALTIER Claude, GIRONDELOT Bernard, GOMEZ Jean Baptiste, GROSSELIN Jacques, HAULIN Bertrand, HUREAU Benoit, JUILLET Bruno, LAURENT CHAUVET Pierre, LEONI Alain, LESOILLE Patrick, LOUIS Jean Marc, MANCEAUX Christophe, MATHIAS Frédéric, MENDES Michel, MIELCAREK Christian, NIZET Daniel, OUDIN Denis, OUDIN Hubert, PAYEN Guy, PHILIPPE Ludovic, PIERSON Florent, POTRON Francis, QUEVAL Guillaume, RACOUR Patrick, RATAUX Frédéric, RENARD Damien, ROBIN Dominique, SIGNORET Francis, SINGLIT Benoit, THIERION Vincent, THIERY Pierre, VAIRY Lionel.

Représentés : Mme ANDREY Danielle donne pouvoir à M. BEBIN Patrick ; M. CANIVENQ Roland donne pouvoir à M. SIGNORET Francis ; Mme JACQUET Ghislaine donne pouvoir à M. MATHIAS Frédéric.

---

**OBJET : DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET BATIMENT D'ENTREPRISES**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L1612-11 ;

Considérant que lors de l'enregistrement de l'avance remboursable versée par le Conseil départemental en 2015, celle-ci avait été enregistrée sur l'article 16818 alors qu'il convenait d'utiliser l'article 16873 ;

Considérant qu'afin de pouvoir enregistrer les remboursements, il convient de repasser les écritures d'origine sur le bon article ;

Vu l'avis favorable remis par la Commission Finances et Contrôle de Gestion en date du 09/12/2019 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire ADOPTE la décision modificative du budget Bâtiment d'entreprise suivante :

Dépenses d'investissement :

Chapitre 16, 16818, Autres prêteurs : + 40 000.00 €

.../...

.../... page 2/2 – Délibération DC2019/116

---

**Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture le  
et de sa publication ou notification le**

Recettes d'investissement :

Chapitre 16, 16873, Départements : + 40 000.00 €

- CHARGE le Président de signer tous les actes à intervenir.

**Le Président,**

**Francis SIGNORET**

Par déléation,

**Le 1<sup>er</sup> Vice-Président,**

**Yann DUGARD**

